

[Français]

**L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT—LA RÉFORME FISCALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, les représentants des entreprises, dont les associations ont rendu public le résultat de leurs consultations, indiquent que 40 p. 100 des dépenses faites en recherche et développement ne seront plus déductibles au point de vue fiscal, à cause de la réforme fiscale, ce qui va créer un problème énorme pour ces entreprises en termes de recherche et de développement. Le ministre est-il d'accord avec ces associations qui ont rendu publics leurs points de vue? Il n'est pas nécessaire d'attendre au comité des finances et des affaires économiques, c'est déjà fait.

Est-il d'accord avec les associations des entreprises de recherche et de développement que le projet de réforme fiscale ne fera que décourager la recherche et le développement lorsque ces derniers sont à ce point essentiels pour la compétitivité du Canada avec les autres pays du monde?

● (1430)

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député est bien au courant, je pense, de l'engagement pris par le gouvernement dans ce domaine et par le premier ministre lui-même qui, comme le député le sait, est président du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Il est aussi au courant du projet en vue de réunir le ministère de l'Expansion industrielle régionale et le ministère des Sciences et de la Technologie pour nous permettre de répondre pleinement aux besoins des secteurs de la recherche et du développement et des sciences et de la technologie qui prennent de plus en plus d'ampleur au Canada.

Je vous signale, monsieur le Président, qu'un comité tient des audiences aujourd'hui même et au cours des six prochaines semaines sur toutes ces questions. Je ne pense pas que ce serait une bonne chose que je commente à la Chambre toutes les instances et tous les témoignages présentés au comité. On pourrait penser que je cherche à influencer le travail du comité.

Le député est tout à fait au courant de l'importance de ce travail et, selon moi, il vaudrait mieux ne rien dire tant que le comité n'aura pas eu l'occasion d'examiner tous les témoignages qu'il recevra au cours des six prochaines semaines.

\* \* \*

**LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE**

LES DÉPASSEMENTS DE FONDS—LES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. A l'heure actuelle, d'après les études et enquêtes de la société Price

*Questions orales*

Waterhouse et d'après une enquête interne, il semble qu'il y ait eu un dépassement de fonds de quelque 80 millions de dollars au ministère de l'Expansion industrielle régionale en 1986-1987.

J'ai déjà posé cette question au vice-premier ministre en juin dernier, avant le début de ces enquêtes. Convient-il que ce dépassement constitue une violation de l'article 25 de la Loi sur l'administration financière, qui stipule:

Nul contrat ou arrangement stipulant le paiement d'une somme d'argent... ne doit être conclu... [à moins qu'il existe un crédit parlementaire [sur lequel] il existe un solde disponible non grevé suffisant...]

Le ministre reconnaît-il que nous sommes en présence d'une violation de la Loi sur l'administration financière, étant donné que le ministère a effectué des dépenses excédentaires de l'ordre de 80 millions?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, la réponse à cette question est non. A mon avis, cela ne constitue pas une violation de la loi.

ON DEMANDE QUE L'ANCIEN MINISTRE DÉMISSIONNE DU CABINET

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, dans sa déclaration à la Chambre la semaine dernière, l'ancien ministre a annoncé que le ministère affichait un dépassement de fonds de quelque 79,9 ou 80 millions de dollars. Le vice-premier ministre n'est-il pas d'avis que c'est un motif suffisant pour exiger la démission du ministre, étant donné que l'une des choses les plus importantes que nous pouvons faire, en tant que parlementaires, est de veiller à la bonne administration de l'argent des contribuables? Cela ne constitue-t-il pas une faute suffisamment grave pour que le ministre soit expulsé du cabinet fédéral?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, le député dramatise la situation en adoptant une vue très étroite. Les rapports sont très clairs. Le ministre de l'Expansion industrielle et des Sciences et de la Technologie a expliqué de façon fort détaillée, à mon avis, les mesures que l'on prend actuellement pour remédier à cette situation.

Si l'on consulte le rapport, on constate qu'on peut en tirer de nombreuses conclusions. Je pense que le point le plus saillant se trouve dans un paragraphe où il est précisé que ce n'est pas un problème ou un facteur unique qui a causé le dépassement des coûts survenu en 1986-1987.

Il y a eu des problèmes du côté du budget, des prévisions budgétaires et des rapports financiers. Tous ces secteurs problèmes ont été identifiés et l'on a déjà pris des mesures correctives pour faire en sorte que cette situation ne se répète pas.